

■ TARGON

Le Rep 12/04/2018.

## PÔLE TERRITORIAL. « Des projets à vocation économique avec l'Europe »

« Le pôle territorial du cœur Entre-deux-Mers (PETR), pour son deuxième programme de dotations européennes Leader (jusqu'en 2021), a obtenu une subvention. À la différence du premier programme, les projets sont davantage à vocation économique », est-il présenté au PETR.

Employé au PETR, Richard Rey est chargé de mission pour les dossiers de dotations européennes. « Le travail consiste à accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration de leurs dossiers. Les dossiers se trouvent en adéquation avec le projet économique de territoire. Richard Rey a aussi pour fonction d'aider les porteurs de projets à préciser leurs objectifs. Il aide encore au montage des dossiers avec l'apport des pièces nécessaires », est-il ajouté au PETR.

Il est encore dit : « Après la constitution du projet, il revient au comité de program-

mation du PETR de valider son acceptation (élus, membres de la société civile, en matière d'urbanisme, santé, secteur agricole), conseil de développement (associations, entreprises, société civile). Les élus du comité syndical du PETR et le conseil de développement du PETR participent à la définition du projet de territoire du PETR : actuellement intitulé Ambition 2020, le PETR procédera à la mise en place d'Ambition 2030. Le projet économique de territoire de Leader s'intègre dans ce projet de territoire Ambition du PETR ».

### « Dossiers transmis à la Région »

« Le dossier est ensuite transmis au partenaire institutionnel qu'est la Région, où un service Europe est en gestion des fonds européens », est-il poursuivi au PETR.

Richard Rey a déjà instruit plusieurs dossiers correspondant à



Richard Rey, chargé de mission au Pôle territorial.

cette deuxième enveloppe européenne.

Parmi ces projets, la mairie de Targon a souhaité l'aménagement de foncier agricole au chemin du Petit Babeau pour l'installation d'exploitations agricoles. Tenue par deux maraîchères, une première exploitation agricole « Les Jardins du Bionheur » a été créée.

« Des aménagements ont eu lieu. Les dotations en ques-

tion permettent le développement du circuit court agricole et concernent la vente directe », est-il encore présenté (Le Républicain du 10 août 2017) : projet de forage par la municipalité (paiement pour utiliser par les maraîchères), projet de construction par la commune d'un bâtiment pour le stockage du matériel (paiement d'un loyer par les maraîchères).

Muriel Tullet

## Obtenir les dotations : des conditions

Le Pôle territorial indique que pour bénéficier des dotations européennes, il est nécessaire de répondre à plusieurs critères : « le projet doit donc correspondre à la stratégie du PETR (et de Leader) ; la subvention Leader peut être comprise entre un plancher de 1.500€ et un plafond de 60.000€ ; la subvention est octroyée sous condition de cofinancements publics de France (État, Région, Département, etc.) ». « Richard Rey s'assure encore des cofinancements possibles », est-il aussi précisé au PETR.

« Pour le montage des dossiers, Richard Rey est aidé de Sandrine Magnant. Cette gestionnaire du PETR est particulièrement en charge de vérifier les dossiers complets et de transmettre à la Région (logiciel de gestion partagé entre PETR et Région) », est-il ajouté.